

NOS MEMBRES PRENNENT LA PAROLE

Mars 2025

Article

Anne Duiker & Jean VANDERSPELDEN

L'individualisation ! Vraiment ?

ou les persistantes difficultés de mise en place de l'individualisation
des actions de formation ; le poids du modèle scolaire ?

Partie 1 : Le contexte

L'AFREF organisait en décembre 2024, une Web conférence intitulée "**Les freins à l'individualisation des parcours de formation**"¹. Ce fut l'occasion de partager et de commenter les résultats de l'étude qualitative, portée par la direction «*Observation Évaluation*» de France Compétences. Les principaux résultats présentés relevaient trois types de freins : «*un cadre limitatif imposé par certains certificateurs, des pratiques d'achat collectives peu incitatives et une 'capacité à faire' limitée de certains organismes*», formant un cercle vicieux persistant.

Vieux serpent de mer² de notre secteur d'activité depuis la loi Delors en 1971, on peut constater que, malgré des avancées et une volonté affichée des financeurs, certificateurs et prescripteurs, les pratiques de l'individualisation des actions de formation restent insatisfaisantes, imparfaites, insuffisantes, instables, insignifiantes ; voire, ignorées ! Ce constat interroge d'autant plus que tous les acteurs de la formation s'accordent pour reconnaître les multiples bienfaits de cette ingénierie. Rappelons ici que l'individualisation a été mise en oeuvre, qualitativement et quantitativement dès 1985³ ! En janvier 2025, la cour des comptes a publié un rapport⁴ «*Évaluation du plan d'investissement dans les compétences (PIC)*» avec, en particulier, un éclairage critique des pratiques d'individualisation.

¹ Accessible en différé sur <https://www.afref.org/jeudis-de-l-afref>

² En 1998, le GENIP Québec proposait déjà une première grille d'analyse des pratiques d'individualisation avec 13 critères, revue en 2011 > Voir <https://urlz.fr/tose> ou <https://www.dropbox.com/scl/fi/9fs0il6drifrfjzjlssbm/2014-07-Grille-Ind-GENIP-1998-13-crit-res-J-VDS.docx?rlkey=0b8yctkfo7uu71310rm5jblft&e=1&dl=0>

³ En 2025, le réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (#reseauapp) fête ses 40 ans ! <https://app-reseau.eu/#40ansapp2025>

⁴ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/evaluation-du-plan-dinvestissement-dans-les-competences-pic>

De quoi parle-t-on ?

En résonance avec les sept postulats de Burns⁵, on peut évoquer l'individualisation des parcours, quand :

- chaque apprenant bénéficie d'un positionnement en début de parcours pour ajuster, au mieux, les modules, les séquences, les séances et les contenus selon ses besoins, le tout associé avec un accompagnement évolutif assuré par les membres de l'équipe pédagogique ;
- chaque apprenant s'exprime dans des temps d'échanges, de négociations et de contractualisation avec l'équipe pédagogique pour co-construire le parcours et le réguler en l'ajustant, en continue, avec des temps réflexifs ;
- deux apprenants, inscrits à la même action de formation, peuvent avoir des objectifs distincts, des horaires ajustés, un calendrier intégrant le principe de libre entrée/sortie et une validation variable des acquis (diplôme, certification ou badge) et donc, une durée variable ;
- deux apprenants, dans un même lieu (salle de formation, centre de ressources, domicile, entreprise, tiers lieux) , s'impliquent et déroulent simultanément deux activités d'apprentissage différentes, éventuellement avec l'appui des ressources et d'outils propres à chaque apprenant : du dossier d'autoformation accompagné au plateau technique en passant par toutes les ressources papiers ou numériques interactives, ludiques, immersives ou autres, portées ou non, par une plate-forme de téléformation ;
- deux apprenants peuvent apprendre et se former avec les mêmes consignes et mêmes conseils, dans des espaces désynchronisés prenant en compte leur disponibilité, leur contrainte, leur aspiration et leur envie d'apprendre respective ;
- et enfin, chaque apprenant alterne différemment des temps de formation multimodale : collectif et individuel, formation et autoformation accompagnée, synchrone et asynchrone, avec et sans l'appui du numérique ; le tout dans des lieux variés : salle et centre de ressources de l'organisme de formation, lieux de travail, tiers lieux, médiathèque et domicile.

Le degré de souplesse ou d'ouverture⁶ des dispositifs de formation marque le niveau d'individualisation dont l'apprenant va, ou non, profiter. D'un réseau d'organismes de formation, d'un organisme de formation à un autre, d'une équipe pédagogique à l'autre, d'une action de formation à l'autre, l'individualisation s'organise et se concrétise inégalement. Plus le niveau d'ouverture est conçu et prévu préalablement, puis mis en place, plus les apprenants bénéficieront d'un degré de liberté dans le déroulement de leur parcours. Ils ne ressentiront pas la possible «*gêne ou perturbation*» du poids du groupe en formation, tout en bénéficiant de la dynamique collective favorable à tout apprentissage. Il paraît difficile d'individualiser les parcours sans reconnaître et accorder un degré de liberté pour chaque apprenant. Ce degré peut être partiel, progressif et personnalisé. Il s'accompagne d'un niveau réel de responsabilité, et donc, d'implication durable, de chaque apprenant. Cette montée en charge de la place de l'apprenant, comme sujet social, dans l'auto-régulation et l'auto-direction de ses activités formatives, auto-formatives et collaboratives se répartit entre temps contraints, souples et libres.

⁵ "Il n'y a pas deux apprenants qui progressent à la même vitesse, soient prêts à apprendre en même temps, utilisent les mêmes techniques d'études, résolvent les problèmes exactement de la même manière, possèdent le même repère de comportements, possèdent le même profil d'intérêt et soient motivés pour atteindre les mêmes buts." > <https://ressources-ecole-inclusive.org/poster-les-7-postulats-de-burns/>

⁶ Voir outil en ligne GEODE Jézégou, A. (2021) proposé par l'Université de Lille pour évaluer l'ouverture d'un environnement éducatif
> <https://lafabrique-formations.univ-lille.fr/geode/>

Un cadre pourtant favorable

La réglementation > Avec la nouvelle définition de l'action de formation⁷, la loi de septembre 2018 place les pratiques d'individualisation au cœur de cette réforme. En passant du terme «Stage» à celui de «Parcours», le nouveau cadre réglementaire desserre l'étau organisationnel en permettant de générer du «sur mesure» avec des modalités multiples de mise en œuvre. Deux décrets précisent le type d'action possible où l'individualisation se déploie parfaitement : action de Formation tout Ou en partie A Distance (FOAD) et Action de Formation en Situation de Travail (AFEST). La loi confirme qu'un apprenant peut dérouler tout, ou en partie, son action de formation sans être, ni dans le même lieu, ni dans le même temps que l'équipe pédagogique. Celle-ci doit, bien sûr, l'accompagner en mettant en place une double assistance technique et pédagogique. Une collecte ajustée d'éléments probants est nécessaire en vue d'apporter potentiellement la preuve de la réalité des activités d'apprentissage, rythmant le jalonnement du parcours multimodal. Après le CIF (Crédit-Formation Individualisé - 1989) et le DIF (Droit Individuel à la Formation - 2000), est venu le CPF (Compte Personnel de Formation) entouré d'autres mesures. On peut citer le CEP (Conseil en Evolution Personnel), la RVAE (Reconnaissance et Validation des Acquis de l'Expérience), les blocs de Compétences, les Certifications (dont CléA, CléA Numérique, CléA management, PIX, TOSA, Voltaire et autres), les dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (chantier école, entreprise et association intermédiaires, TZCLD, etc...) et aussi, les différentes mesures d'Alternance. Ce sont autant de briques facilitant l'individualisation des parcours.

Le territoire numérique > Le développement accéléré des activités portées par le digital ouvre un vaste champ des possibles. Cela donne potentiellement la main à chaque apprenant pour s'informer, produire, partager, interagir, et donc, apprendre et se former. Ces nouvelles possibilités renforcent les capacités, individuelle et collective, de s'impliquer, d'agir et de prendre des initiatives pour optimiser le déroulement des parcours. De leur côté, les membres des équipes pédagogiques disposent des mêmes possibilités pour stratégiquement diversifier les espaces et les chemins d'apprentissage : LMS, outils Web 2.0, outils bureautiques, simulateurs, jeux, outils de réalité virtuelle, et, depuis peu et fortement, les outils intégrant variablement l'Intelligence Artificielle. L'apparition des assistants virtuels et des parcours adaptatifs⁸ en vue d'optimiser les apprentissages et leur accompagnement, constitue une première avancée dont la plus-value pédagogique reste à affiner, voire à confirmer. Entre réalités, avancées, promesses et dérives, le territoire numérique offre des opportunités d'innovation⁹ pour rendre les apprenants plus agiles et plus libres de leur choix, avec l'appui du digital. L'agilité numérique des apprenants et des appreneurs est un point clé pour la réussite des dispositifs de formation individualisée, comme prérequis ou objectif.

⁷ L'action de formation mentionnée au 1^o de l'article L. 6313-1 se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle fait l'objet de modalités d'apprentissage identifiées, pouvant comprendre des séquences de positionnement pédagogique, de formation et d'accompagnement de la personne qui suit l'action, dont les acquis sont évalués. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut également être réalisée en situation de travail.

⁸Voir article signé Marc Dennerly - C-Campus - «Adaptive learning et les limites de l'hyper-individualisation en formation » - 2016 <https://www.blog-formation-entreprise.fr/adaptive-learning-et-les-limites-de-lhyperindividualisation/>

⁹ Voir les travaux et publications d'«AINOA : les innovateur en formation» (ex FFFOD) - <https://ainoa-asso.fr/>

Les postures professionnelles > Aujourd'hui, les équipes pédagogiques investissent autant d'énergie dans la construction des parcours que dans leur accompagnement. Nous sommes passés d'une logique de transmission des savoirs vers des dynamiques de développement des compétences. Cette bascule entraîne la montée en puissance des pédagogies actives. Les apprenants se questionnent et interagissent dans un contexte favorable en bénéficiant d'une aide et d'une expertise adaptées. Les formateurs-trices deviennent plutôt des facilitateurs-trices garant de la meilleure progression possible de chaque apprenant, avec passage par des détours si nécessaire. Pour les jeunes 16-25 ans, d'autres écoles naissent ou se développent en réseau, avec des projets pédagogiques alternatifs autour de l'accompagnement des apprenants pour une adaptation du modèle «classe». Ce sont les Ecoles de Production¹⁰ (EDP), les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), les Etablissements Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) et, plus récemment, les Ecoles de la Transition Ecologique (ETRE)¹¹. On oscille entre «individualisation rationalisante» avec logique d'enseignement et «individualisation autonomisante», avec des dynamiques d'accompagnement.

Au final > Du côté du législateur, des éditeurs et des équipes pédagogiques, tout est fait semble-t-il¹², pour que les Organismes de formation, les CFA, les MFR, les universités puissent proposer des environnements appropriés aux apprentissages, en particulier en individualisant leur réponse formation, un peu, beaucoup, passionnément, à la folie ou pas du tout ! Or, cela freine toujours et encore...

Partie 2 : Des pistes (article à venir)...



Anne Duiker & Jean VANDERSPELDEN

Contact

jvanderspelden@gmail.com

anne.duiker@gmail.com

¹⁰ On observe une diversité de projets pédagogiques, plus ou moins ouverts et individualisés, entre l'EPIDE et l'ETRE. Ecole, école, et encore, école !

¹¹ <https://leschampsdici.fr/2024/10/13/une-autre-ecole-possible/>

¹² Lire article signé Jean Pierre Willems «Qui veut la peau de la formation à distance ?» concernant la posture de certains partenaires sociaux ou parlementaires. Individualisation & FOAD, même combat ? <https://rh.newstank.fr/article/view/347920/veut-peau-formation-distance-jean-pierre-willems.html>